

de cette question qui a créé depuis quelques années, une agitation d'un caractère dangereux, qui a donné lieu à de violentes controverses dans la presse et sur les *hustings*, et qui a fait le sujet de débats mémorables pendant la dernière session du parlement. Tout le monde connaît l'opinion du premier ministre au sujet de cette question. On sait que tout en admettant le droit constitutionnel du parlement d'intervenir pour la protection des droits de la minorité, il a toujours conseillé la conciliation, le recours aux moyens conciliateurs comme offrant la voie qui conduirait le plus sûrement à une solution satisfaisante de la difficulté et comme offrant plus de garanties pour l'avenir. Si dans les dernières élections générales la question des écoles du Manitoba a compté pour quelque chose parmi les raisons qui ont déterminé le peuple à confier l'administration des affaires publiques au parti libéral, il ne peut être téméraire de croire qu'il approuve la manière de voir du premier ministre à cet égard. D'après ce qu'il en est dit dans le discours d'ouverture, on est induit à croire que la question devra être réglée par un arrangement à l'amiable entre les parties intéressées. Pour ma part, je considère que c'est la meilleure manière de régler cette importante question. J'aime à croire et j'ai la confiance que le règlement qui aura lieu sera tellement satisfaisant pour toutes les parties intéressées, qu'il ne laissera exister aucune cause d'animosité entre la majorité et la minorité dans la province du Manitoba. Je regarde le règlement d'une pareille question par un arrangement à l'amiable, comme un fait glorieux pour notre pays. Un pareil événement prouverait au monde qu'en Canada, bien que la population y soit partagée en deux groupes principaux, appartenant à deux origines différentes, parlant deux langues différentes, professant des croyances religieuses différentes, les institutions politiques y sont douées d'un tel caractère de libéralité, que chaque nationalité, et chaque croyance trouve sous leur protection, la pleine et entière jouissance de ses droits.

Si le gouvernement réussit à régler cette question d'une manière satisfaisante, il aura fait faire un pas à la cause de l'immigration, car il n'y a pas de doute que bon nombre de personnes ont dû être détournées de leur intention d'aller s'établir sur les prairies de l'ouest par le spectacle des difficultés scolaires qui ont existé dans cette partie du pays depuis quelques années. Mais quand on aura

convaincu tout le monde que désormais dans l'ouest comme dans l'est, le père de famille peut, sous la protection de la loi, procurer à ses enfants une éducation en rapport avec les dictées de sa conscience, on aura fait disparaître un obstacle sérieux qui s'élevait sur la voie de l'immigration. Cependant, le gouvernement en s'occupant de la cause de l'immigration, devra aussi prendre en sa sérieuse considération celle de l'émigration. Un des plus impérieux devoirs sera de rechercher les moyens de faire disparaître le fléau de l'émigration de nos compatriotes vers la république voisine; c'est là le cancer qui ronge les forces vitales de notre pays. Comme dans mon humble opinion la classe agricole est celle qui fournit l'élément le plus abondant à ce mal qui décime notre population, le gouvernement devra s'occuper des moyens de rétablir la prospérité de cette classe la plus importante dans notre pays. Dans un pays essentiellement agricole comme le Canada la prospérité générale dépend de la prospérité de l'agriculture. Quand les intérêts des cultivateurs sont dans un état de langueur et de malaise, cette langueur et ce malaise ont bientôt atteint les intérêts des autres classes de notre population. Ainsi la prospérité agricole est donc la base principale de toute prospérité au Canada. C'est là une question d'une importance majeure et qui requiert une attention particulière de la part du gouvernement.

Permettez-moi, honorables messieurs, de vous citer en terminant quelques mots de Lamartine qui dans un moment de sublime éloquence parlait un jour de la grande importance de l'agriculture. "L'agriculteur, dit-il, occupe une place immense dans la civilisation. Il n'en est pas le sommet sans doute, mais il en est la base. Qui oserait dire laquelle des deux places est la première." Puis un peu plus loin, il continue: "La devise, le symbole d'un grand peuple, ce n'est pas une machine industrielle, un chiffon de étoffe ou une pièce d'or, le symbole d'un grand peuple c'est une terre féconde, mère d'une population nombreuse, une épée pour la défendre, une charrue pour la labourer." Je seconde avec plaisir la motion de l'honorable sénateur de Halifax.

Hon. Sir MACKENZIE BOWELL—It has been usual in the past to congratulate the young members of the House of Commons, and also of the Senate, for the able manner with which they present the case on behalf